

L'inscription se fait **sur place ou par courrier uniquement**.

Inscriptions sur place : les mardis, mercredis et jeudis de 9h à 16h30.

Pour être complet, votre dossier doit comporter :

1. Le formulaire d'inscription rempli **lisiblement** ;
2. Une enveloppe timbrée comportant vos noms et adresse pour l'envoi du résultat ;
3. Une enveloppe **cartonnée** format A4, timbrée et comportant vos nom et adresse pour l'envoi du diplôme ;
4. Le paiement (chèque ou carte bancaire).

Le dossier complet doit nous parvenir au plus tard le jour de clôture des inscriptions. Dans le cas d'un envoi par courrier, le timbre de la Poste fait foi.

Nos coordonnées :

Alliance française Paris Ile-de-France
Service des examens
101 boulevard Raspail
75270 Paris cedex 06

ETAT-CIVIL

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom :

Prénom :

Né(e) le (jj/mm/aaaa) : . . / . . / (vous devez être âgé(e) de plus de 16 ans)
à (ville et pays)

Nationalité :

Adresse en France:

.....

Code postal : Ville :

Pays :

Tél. (en France) :

Email (obligatoire) :

INSCRIPTION

Je demande mon inscription à l'examen du :

DELF A1 DELF A2 DELF B1 DELF B2

pour la session de :

janvier mars mai juillet novembre

REGLEMENT

	Étudiant AF Paris Ile-de-France	Candidat externe
DELF A1	<input type="checkbox"/> 90 euros	<input type="checkbox"/> 145 euros
DELF A2	<input type="checkbox"/> 100 euros	<input type="checkbox"/> 150 euros
DELF B1	<input type="checkbox"/> 150 euros	<input type="checkbox"/> 180 euros
DELF B2	<input type="checkbox"/> 200 euros	<input type="checkbox"/> 230 euros

Je choisis de régler:

Par chèque, à l'ordre de l'Alliance française Paris Ile-de-France
 Par carte bancaire : Visa Mastercard JCB

Numéro de carte

Date d'expiration

Les droits d'inscription aux examens du DELF ne sont pas remboursables.

Les dates des examens oraux ou écrits, ne sont pas modifiables.

Les heures de convocation doivent être respectées sous risque d'invalidation de votre examen.

Vous devrez apporter un stylo lors des épreuves.

En cas de maladie (ou empêchement professionnel) à la date de l'examen, il vous sera demandé de fournir un Certificat médical ou une Attestation de l'employeur qui vous permettra de reporter l'examen à la session suivante. Un seul report est possible, et le remboursement des droits d'inscription est impossible.

Je suis informé(e) que tout candidat qui aura à l'oral un retard supérieur à 15 minutes sur l'horaire prévu ne pourra pas passer l'examen oral et de ce fait n'obtiendra pas son examen.

Je certifie avoir pris connaissance des modalités d'inscription et déclare les accepter.

A le . . / . . / Signature :